



**Procès-verbal de la séance ordinaire**  
**du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry**  
**du lundi 28 juin 2021**

La séance du Conseil général, réuni à la salle de spectacles, à 19h00, est ouverte et présidée par M. R. Dubois président.

---

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 15 mars 2021 - correspondance
3. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du Centre scolaire secondaire de Colombier et environs (CESCOLE) en remplacement de M. Daniel Schürch, suite à la modification du règlement général du syndicat
4. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal pour l'exploitation des forêts de la Montagne de Boudry (SIPEF'MB) en remplacement de M. Jean-Michel Buschini, suite à la modification du règlement général du syndicat
5. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (SIAALN) en remplacement de M. Gilles de Reynier, suite à la modification du règlement général du syndicat
6. Nomination d'un membre à la Commission de la sécurité, Police du feu et circulation en remplacement de M. Mathieu Zürcher, démissionnaire
7. Nomination d'un membre à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement, en remplacement de M. Damian Twerenbold, démissionnaire (point ajouté à la demande du PS)
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif aux arrêtés légalisant les réserves attribuées lors du bouclage des comptes 2020
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif au préfinancement des travaux d'assainissement des armoires électrique combinées basse tension / éclairage public
10. Rapport de gestion et comptes 2020
11. Nomination du bureau du Conseil général :
  - a) président
  - b) premier vice-président

- c) deuxième vice-président
- d) secrétaire
- e) secrétaire-adjoint
- f) deux questeurs

- 12. Nomination de la Commission de gestion et des finances (9 membres)
- 13. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 180'000.00 ayant pour objet la réfection de la partie est de la toiture de l'immeuble du Pré-du-Chêne
- 14. Motion du parti Les Verts intitulée « Pour un espace socioculturel pour notre jeunesse (12-17 ans) »
- 15. Motion populaire émanant d'un groupe de citoyens boudrysans intitulée « une politique du logement pour toutes et tous »
- 16. Interpellation de Mme Jenny Koller concernant la sécurité routière au fbg Ph.-Suchard (Gillettes)
- 17. Interpellation du groupe Les Verts concernant le Centre Fédéral pour requérants d'asile de Perreux (CFA)
- 18. Informations du Conseil communal, notamment sur l'avancée de l'étude pour la fusion Boudry-Cortailod-Milvignes
- 19. Questions

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun. Il dit que ce Conseil général sera un peu spécial, car il sera possible de suivre le match de l'Euro 2020 Suisse-France en fin de séance et c'est pour cette raison que l'heure du début a été déplacée de manière assez exceptionnelle. Il est probable que cela ait posé problème à certaines personnes et qu'il y ait un peu plus d'excusés ce soir.

Il donne ensuite quelques informations préliminaires :

- concernant le port du masque, il propose que le masque soit recommandé tant qu'on ne parle pas et lorsqu'on se déplace. En revanche, pour parler, il propose d'enlever le masque, afin d'être mieux compris.
- Il rappelle aussi qu'il y a une personne électro sensible dans la salle et demande à tous ceux qui le peuvent de bien vouloir éteindre leur appareil électronique ou le mettre en mode avion.

## 1. Appel

L'appel fait constater la présence des 31 membres suivants :

- |                               |                                     |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Atchade Kolawole (PLR)     | 17. Mary Aurélien (PLR)             |
| 2. Belgrano Martine (VEL)     | 18. Maurer Davide (PS)              |
| 3. Berger Vincent (PLR)       | 19. Meisterhans Pierre (PLR)        |
| 4. Bigler Stefan (VEL)        | 20. Paz Ruiz Sandro (PLR)           |
| 5. Böhm Jean-Daniel (PLR)     | 21. Pedimina Pascal (PLR)           |
| 6. Buschini Elvira (PS)       | 22. Piscopiello Rita (PS)           |
| 7. Da Silva Helder (PLR)      | 23. Preisig-Ducommun Pascale (PLR)  |
| 8. Dubois Emile (VEL)         | 24. Renevey Virgyl (PS)             |
| 9. Dubois Romain (PS)         | 25. Schenkel David (PLR)            |
| 10. Dubois Yann (PLR)         | 26. Theurillat Michèle (VEL)        |
| 11. Durnat Lopez Carole (VEL) | 27. Vicario Fabio (PLR)             |
| 12. Gontier Marie (VEL)       | 28. Vogel Oberlin Christiane (PS)   |
| 13. Jantscher Lenny (VEL)     | 29. Vuilleumier Isabelle (PLR)      |
| 14. Keller Stéphane (PLR)     | 30. Zürcher Matthieu (PLR)          |
| 15. Koller Jenny (VEL)        | 31. Zürcher Vuillaume Isabelle (PS) |
| 16. Lüthi Philippe (PS)       |                                     |

Excusé-e-s :

Agbaro Samson (PS), Chapuisod Nathalie (PLR), Facchinetti Danilo (PLR), Larrey Aurelia (PS), Marti Myriam (PLR), Prince Rosenfeld Catherine (VEL), Twerenbold Damian (PS), Vaudroz Patrick (PLR)

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 16.

Tous les membres du Conseil communal sont présents : Marisa Braghini (PLR), présidente ; Daniel Schürch (PS), vice-président ; Luigi D'Andrea (VEL), secrétaire ; Gilles de Reynier (PLR), membre et Jean-Michel Buschini (PS), membre

## 2. Procès-verbal de la séance du 15 mars 2021 - correspondance

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : J'aimerais revenir sur les courriers qui n'ont pas été lus lors de la dernière séance. J'ai essayé de les trouver sur le site et finalement, je les ai obtenus d'une autre manière. J'aimerais savoir combien de personnes ont lu ces courriers, si beaucoup de conseiller-ère-s ont pris connaissance de ces courriers.

**M. R. Dubois (président)** : Excusez-moi, M. Böhm, mais je trouve que votre question sort un peu du cadre du procès-verbal. Est-ce que vous avez une demande de modification ou une opposition par rapport à ce procès-verbal ?

**M. J.-D. Böhm** : J'aimerais savoir combien de personnes ont lu ces courriers, car si très peu de conseillers en ont pris connaissance, cela démontre qu'il est vraiment très important de les lire en séance, et même peut-être de les ajouter en intégralité au procès-verbal.

**Mme M. Braghini (CC)**, après avoir demandé la parole au président afin de répondre à M. J.-D. Böhm : Le Conseil communal a pris connaissance de vos remarques. Par rapport au précédent procès-verbal, ce dernier mentionne les courriers reçus, ainsi que leur thème. Je vais relire l'art. 29 du Règlement général de commune (RGC), intitulé « correspondance et signature des actes et arrêtés » : « Le président reçoit la correspondance adressée au Conseil général. Il lui en donne connaissance ou la met à disposition de ses membres à sa prochaine réunion ». Donc, c'est noté nulle part que le courrier doit figurer intégralement dans le procès-verbal. Maintenant, avec le portail ECHO, toute la correspondance qui arrive est mise à disposition et chacun est libre de la lire. Pour les membres qui n'ont pas voulu prendre ECHO, les documents sont à leur disposition pendant la séance ou auprès de l'administration. J'aimerais encore lire un autre article du RGC, l'article 56 intitulé « procès-verbaux » : Les procès-verbaux des séances du Conseil général doivent notamment mentionner, a) le nom de la personne qui préside l'assemblée, b) le nombre des membres présents ; le nom des membres excusés et celui des membres non-excusés, c) l'ordre du jour de la séance, d) les objets mis en discussion, les propositions et succinctement, les diverses opinions émises et les arguments invoqués, e) les décisions avec l'indication du nombre de voix pour et contre et f) les heures d'ouvertures et de clôture de la séance. Voilà ce qui se trouve dans le Règlement.

**M. R. Dubois (président)** : Je trouve que Mme M. Braghini a fait un bon résumé de la situation. Il me semble qu'il existe aujourd'hui, en tout cas par ce qui est prévu par le RGC, une ouverture à lire ou ne pas lire les courriers. Cela dépend, cela n'a pas toujours été fait, comme pour les démissions du Conseil général. J'ai envie de dire que c'est un peu la décision du président du Conseil général s'il veut lire ou non tous les courriers. Moi, la lecture que j'en fait, c'est que si les membres du Conseil général utilise le courrier pour faire lire leur avis au début des séances du Conseil général, cela complique quand même passablement, dans la mesure où il y a 41 membres dans une commune de plus de 6000 habitants et il y a d'autres moyens, parmi lesquels, la question, la motion, l'interpellation, le postulat. Je pense qu'on a suffisamment d'outils à disposition pour ne pas devoir encore écrire des lettres qui seront lues en question au début des séances. Si cela devient un outil officiel et que chaque personne de ce Conseil commence à écrire des lettres qui sont lues en début de séance par le président et cela allongera la séance. Mais, encore une fois, c'est une interprétation, une vision, on changera de président tout à l'heure, peut-être qu'il sera plus à l'écoute de vos arguments. Une autre chose, par rapport à ce que vous avez dit, M. J.-D. Böhm, c'est un avis que vous avez tout à fait le droit d'avoir et vous pourriez proposer une modification du RGC, qui dirait que tous les courriers sont lus au début de chaque séance, si c'est ce que vous pensez, et ensuite le Conseil général se prononcera sur cette question.

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : Alors, il faut supprimer le point « correspondance », car si un citoyen n'a plus le droit d'écrire au Conseil général parce que sa lettre n'est pas lue et que les conseillers généraux ne lisent pas les courriers parce qu'ils sont sur internet. La presse n'en a pas connaissance, le public non plus, alors je trouve qu'on peut supprimer ce point à l'ordre du jour.

**M. R. Dubois (président)** : Je répète, je paraphrase ce qu'a dit Mme M. Braghini, j'ai ici toutes les correspondances. Si plus personne n'a de demandes concernant ce procès-verbal du 15 mars, je le mets au vote.

Au vote, le procès-verbal est adopté à 29 voix contre 1.

**M. R. Dubois (président)** : Nous allons donc passer au point des correspondances. Il y en a beaucoup ce soir. Comme je viens de l'expliquer, je vous propose de lire les démissions du Conseil général, mais il y a d'autres courriers et des démissions de commissions, qui sont disponibles auprès de moi.

**Mme E. Buschini (PS)** : Je souhaite demander une modification à l'ordre du jour.

Le président lui accorde de le faire maintenant.

**Mme E. Buschini (PS)** : J'aimerais, au nom du parti socialiste, demander d'ajouter un point 7 à l'ordre du jour. Comme M. Twerenbold a démissionné de la commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement, il faudrait nommer un nouveau membre lors de la séance de ce soir et ainsi ne pas péjorer cette commission qui siège une fois par mois.

**M. R. Dubois (président)** : Cela me semble une bonne pratique. Cela s'est déjà fait récemment d'ailleurs, est-ce qu'il y a une opposition à ajouter un point 7 à l'ordre du jour pour pouvoir nommer un remplaçant à la commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement.

Il n'y a aucune opposition, le point 7 est donc ajouté.

Lecture de la lettre de démission du Conseil général, avec effet immédiat de M. D. De Paola (PS).

Lecture de la lettre de démission du Conseil général, ainsi que des commissions dont elle fait partie, avec effet immédiat de Mme A. Larrey (PS).

Lecture de la lettre de démission du Conseil général, ainsi que des commissions dont il fait partie, avec effet immédiat, de M. V. Berger (PLR).

Lecture de la lettre de démission du Conseil général, ainsi que des commissions dont il fait partie, sauf en ce qui concerne son attribution dans le groupe de travail pour la fusion, avec effet immédiat, de M. S. Rossetti (VEL).

Il indique ensuite qu'il a reçu des démissions pour deux commissions. Cela concerne, d'une part M. D. Twerenbold, comme cela vient d'être cité, qui démissionne de la commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement et d'autre part, M. M. Zürcher qui démissionne de la commission de la sécurité, de la police du feu et de la circulation. Tous deux seront remplacés durant cette séance.

**M. R. Dubois (président)** : De plus, il y a quelques courriers qui sont arrivés. Ils sont tous sur ECHO ou disponibles auprès de moi. Il y a un courrier des habitants de la Baconnière, pour lequel il n'y a pas encore de réponse du Conseil communal, une invitation de la Noble Cie des Mousquetaires pour participer à l'inauguration des nouvelles installations du stand de tir et finalement un courrier du PLR de Boudry.

**3. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du Centre scolaire secondaire de Colombier et environs (CESCOLE) en remplacement de M. Daniel Schürch, suite à la modification du règlement général du syndicat.**

**M. D. Schürch (CC)** : En deux mots, c'est une modification demandée par le Service des Communes pour tous les syndicats. Il n'est plus autorisé pour un membre de l'exécutif de siéger dans un législatif

d'un syndicat. C'est la nouvelle règle et à Cescole, le règlement vient d'être adapté. En cascade, cela va se faire dans tous les syndicats. Ce n'est pas parce que je ne voulais plus, mais parce qu'on ne me voulait plus que je dois être remplacé.

**Mme E. Buschini (PS)**, propose la candidature de M. D. Maurer. Ce dernier est élu tacitement.

4. **Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal pour l'exploitation des forêts de la Montagne de Boudry (SIPEF'MB) en remplacement de M. Jean-Michel Buschini, suite à la modification du règlement général du syndicat.**

**Mme E. Buschini (PS)**, propose la candidature de M. Ph. Lüthi. Ce dernier est élu tacitement.

5. **Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois (SIAALN) en remplacement de M. Gilles de Reynier, suite à la modification du règlement général du syndicat**

**M. A. Mary (PLR)** : Comme il y a trois membres dans ce syndicat et que la droite a déjà un membre, je pense qu'il faudrait plutôt nommer un candidat de gauche.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Moi, je suis au comité directeur, donc assez logiquement, cela devrait être un membre des Verts.

**M. R. Dubois (président)** : Je propose qu'on refuse ce point et qu'on le reprenne un peu plus tard, par exemple au moment des questions, ainsi les groupes ont peut-être le temps d'échanger entre eux.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Je précise qu'il n'y aura pas de séance avant cet automne, puisque la prochaine séance concernera le budget, je pense qu'il est possible de renvoyer ce point au mois de septembre.

**M. R. Dubois (président)** : Dans ce cas, je valide cette proposition en rappelant que, selon la composition actuelle, c'est un membre des Verts qu'il faudra élire.

6. **Nomination d'un membre à la Commission de la sécurité, Police du feu et circulation en remplacement de M. Mathieu Zürcher, démissionnaire.**

**M. P. Meisterhans (PLR)**, propose la candidature de M. C. Buschini. Ce dernier est élu tacitement.

7. **Nomination d'un membre à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement en remplacement de M. Damian Twerenbold, démissionnaire.**

**Mme I. Zürcher Vuillaume (PS)**, propose la candidature de Mme E. Buschini. Cette dernière est élue tacitement.

8. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif aux arrêtés légalisant les réserves attribuées lors du bouclage des comptes 2020.**

M. D. Schürch (CC) : Ce sont trois arrêtés, en réalité. Vous avez compris qu'on fait un bénéfice relativement confortable sur cet exercice 2020, ce qui est surprenant et ce qu'on vous propose, car il est obligatoire de faire voter ces arrêtés avant de parler des comptes puisque bien sûr cela a une influence sur le résultat final, c'est d'attribuer certains moyens aux réserves qu'on a choisies. Une nécessité peut-être un peu plus d'explication que les autres, c'est cette réserve affectée à la dépréciation des titres. Il faut savoir qu'on est censé apprécier ces titres régulièrement, chaque année, et selon ce qu'on nous a dit pour Vadec, on risque d'avoir un gros mouvement dans ce sens-là, donc on vous propose de faire cette réserve. Pour les autres, la réserve affectée au report sur l'exercice suivant du solde des crédits budgétaires, c'est les montants qui n'ont pas été dépensés en 2020 sur les crédits que le Conseil général a voté et qu'on déplace ces montants pour ne pas les perdre sur l'exercice suivant. Cela se fait chaque année, ce n'est rien de très particulier. Et puis la réserve de politique conjoncturelle, c'est une question de prudence, nous souhaitons la maintenir au plafond, surtout après cette pandémie de la Covid-19. On imagine que cela pourrait nous rendre service si l'exercice prochain est problématique, par exemple sur le plan fiscal. Même si on fait un bon résultat maintenant, il y a déjà eu, certaines années, de gros redressements fiscaux et on doit rembourser. Ces redressements fiscaux concernent plutôt les impôts des personnes morales, comme par exemple en 2018, il a fallu rembourser CHF 700'000.00. On pourrait se retrouver dans une situation où également les personnes physiques, par exemple celles qui ont vu leur revenu diminuer à cause des RHT ou différents éléments liés au chômage, qu'on doit rembourser une partie de l'impôt. C'est vraiment une proposition prudente. On ajoute aussi un deuxième rapport, lié à l'éclairage public. Vous savez que le service de la Confédération, l'ESTI, a exigé qu'on mette à jour une partie de nos armoires électriques. Pour ces travaux, on propose aussi d'alimenter une réserve de CHF 300'000.00, et si, on entre dans la logique de secteurs sans lumière la nuit, il est impératif que ces armoires soient modernisées. Cela s'est passé une nuit, le 21 mai, pour ceux qui l'ont remarqué, c'est assez bizarre, cela a un petit côté un peu angoissant. Je suis descendu en ville pour voir comment cela faisait. Les rues Faubourg Philippe-Suchard, Oscar-Huguenin, avenue du Collège et Louis-Favre étaient éteintes. En terme d'économie sur le plan financier, ce n'est pas grand-chose, par contre pour l'environnement, c'est quand même quelque chose d'assez intéressant, par qu'enfin de compte, cet éclairage n'agit pas seulement sur les humains, mais aussi sur toute la faune et sur toute la végétation. De toute façon, on n'a pas vraiment le choix, puisqu'il faut se mettre au niveau de la sécurité.

**M. R. Dubois (président)** : Je rappelle que nous sommes dans le débat d'entrée en matière, selon le RGC et ensuite on prendra les arrêtés un par un. M. D. Schürch vient de nous donner l'introduction pour ce rapport-là et le rapport suivant.

**Mme P. Preisig-Ducommun (CGF)** : Mesdames et Messieurs, la commission, après avoir demandé quelques précisions concernant la ventilation de ces réserves, a accepté le rapport par 5 voix et une abstention.

**Mme E. Buschini (PS)** : Le PS a pris connaissance de ce rapport et en remercie les auteurs, malgré les difficultés de compréhension que nous avons eues. En effet, il est très difficile de comprendre comment la différence de bénéfice se distribue. L'article premier : Une réserve affectée au report sur l'exercice suivant du solde du crédit budgétaire 2020 est créée et alimentée à raison de CHF 540'610.90. La contrepartie est portée en charges d'exploitation extraordinaires. Nous aurions apprécié de voir le détail de cette contrepartie dans ce rapport. Ayant eu des explications à la commission financière par notre comptable, M. S. Testuz, remercié au passage, le PS accepte ce rapport.

**M. E. Dubois (VEL)** : Nous sommes d'accord avec les précisions qu'on a reçues, ainsi qu'avec l'avis des autres groupes.

**M. K. Atchadé (PLR)** : Monsieur le Président, Madame, Monsieur, notre groupe, présentant les avis des commissions, des réponses pléthoriques apportées à nos questions, soutiendra dans sa grande majorité ces arrêtés, même à l'unanimité. Pour ne pas rallonger inutilement la séance de ce soir, nous avons quand même un problème sur la forme et nous réservons notre intervention, qui prendra une forme appropriée lors du prochain Conseil général.

**M. D. Schürch (CC)** : Personnellement, j'ai un peu de peine à comprendre la fin de l'intervention de M. K. Atchadé. La forme, c'est quoi la forme ? Elle est liée aux articles de la LFinEC qui sont cités dans le rapport. Ce n'est pas un truc que Boudry a inventé. Prenez le temps de peut-être consulter ces articles de lois et le règlement d'application. Là, on est vraiment dans un trend qui respecte la loi et qui nous permet de le faire. Je vous propose de lire cette loi. Nous, on la lit toutes les semaines, plusieurs fois, parce qu'en fin de compte il y a toujours une question qui se pose, c'est compliqué, je l'admets, mais on peut vous garantir qu'on est dans le juste.

**M. K. Atchadé (PLR)** : Là, je suis obligé de répondre, même que j'ai promis de ne pas rallonger et qu'on viendra la prochaine fois. J'ai aussi dit qu'on soutient à l'unanimité. Je ne sais pas si quelque chose n'a pas été entendu, je peux le dire encore plus fort. Notre groupe soutiendra à l'unanimité cet arrêté.

Le président ouvre la discussion générale avant de passer au vote d'entrée en matière. Il n'y a pas de prise de parole.

Le président demande si l'entrée en matière est combattue. Il n'y a pas d'opposition.

Il cite les articles, arrêté par arrêté :

Réserve de CHF 540'610.90 du solde du crédit budgétaire 2020.  
Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Réserve de CHF 350'000.00 affectée à la dépréciation des titres.  
Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Réserve de CHF 490'000.00 versée à la réserve politique conjoncturelle.  
Au vote l'arrêté est accepté à l'unanimité.

9. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif au préfinancement des travaux d'assainissement des armoires électrique combinées basse tension / éclairage public.**

**Mme P. Preisig-Ducommun (CGF)** : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, la Commission de gestion et des finances a accepté à l'unanimité ce rapport.

**M. Ph. Lüthi (PS)** : Mesdames, Messieurs, le parti socialiste acceptera aussi à l'unanimité ce rapport.

Le président ouvre la discussion générale avant de passer au vote d'entrée en matière. Il n'y a pas de prise de parole.

Le président demande si l'entrée en matière est combattue. Il n'y a pas d'opposition.



Il cite les deux articles de l'arrêté qui a été présenté. Tous sont adoptés à l'unanimité.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Après un petit flottement quant aux nombres total des membres présents, le président profite pour faire une remarque de forme. Peut-être que certaines personnes se sont demandées pourquoi on ne commence plus par compter les oppositions comme cela a été fait pendant un temps. D'ailleurs, il dit être totalement favorable à cette technique, mais c'est le règlement général de commune qui indique noir sur blanc qu'il faut commencer par les personnes qui sont pour et ensuite les oppositions. Ce point sera pris en compte dans la révision qui est en cours.

## **10. Rapport de gestion et comptes 2020.**

**M. R. Dubois (président)** : Pour ce point, il y a toujours le rapport des commissions, ensuite le rapport de gestion et ensuite les comptes. Je vous propose que la discussion générale s'ouvre d'abord sur le rapport de gestion, le rapport des commissions étant une information, et après, on prendra les comptes dans le détail.

**M. D. Schürch (CC)** : Ce rapport sur les comptes est toujours intéressant car il donne de nombreuses indications sur notre Commune. Sinon, rien de très particulier sur cet exercice. Je suis plutôt heureux de pouvoir vous annoncer, avec mes collègues du Conseil communal, ce beau résultat dans une année extrêmement difficile, bien entendu avec les risques que j'ai cités juste avant, c'est aussi pour cette raison que nous avons fait ces réserves. Voilà, notre commune tient le coup pour l'instant. On espère que cela dure et que les deux ou trois prochaines années seront identiques ou presque, parce qu'on parlera toute à l'heure de fusion, de ce processus où je dirais que la solidité des finances est particulièrement importante dans ces moments-là.

**Mme P. Preisig-Ducommun (CGF)** : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, la Commission de gestion et des finances a accepté ce rapport des comptes 2020 à l'unanimité. Quelques détails ont été discutés, notamment sur la contribution des personnes convoquées pour le dépouillement des élections et des votations. Il a été décidé que l'augmentation pourra être portée au prochain budget. L'occupation du parascolaire a également été abordée. Il semblerait que certaines tranches horaires fassent l'objet d'une suroccupation et quelques commissaires ont émis la volonté de discuter prochainement de ce sujet-là.

**M. A. Mary (PLR)** : Monsieur le président, le parti libéral-radical prend note de la bonne gestion et du résultat des comptes 2020 et en remercie les auteurs. Nous soulignons les efforts qui ont été entrepris ces dernières années pour permettre ce bénéfice brut qui est surprenant par rapport à ce que l'on aurait pu prédire. Ce rapport a bien sûr suscité quelques interrogations, auxquelles il a été possible de répondre et de ce fait, le PLR acceptera les comptes 2020 et espère que le futur de notre commune se portera de mieux en mieux.

**Mme E. Buschini (PS)** : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le Parti socialiste a pris connaissance des comptes 2020 de la Ville de Boudry, ainsi que du rapport préliminaire du Conseil communal. Il se félicite de leur résultat bénéficiaire de CHF 1'383'867.60 avant attribution aux réserves, ce qui nous laisse un résultat net de CHF 3'256.70 pour l'année 2020. En introduction, le PS tient à remercier nos autorités et l'administration des efforts accomplis pour présenter des comptes plus positifs que ne prévoyait le budget, ce qui traduit une tendance récente que nous jugeons encourageante, et qui malgré les incertitudes à venir devrait permettre à notre Ville d'améliorer à terme sa situation financière de manière façon significative et notamment, de réduire sa dette. En ces

temps où l'action publique suscite parfois des remarques acerbes, nous tenons à réitérer notre soutien à notre exécutif pour tous ses efforts tendant à revaloriser notre Ville, à lui conserver une certaine autonomie de gestion, notamment au plan de ses finances, de ses infrastructures scolaires et de son aménagement territorial. Nous les remercions en particulier de tous les efforts accomplis durant la période récente de confinement due au ou à la Covid-19, de ses actions de soutien en faveur des personnes âgées, des locataires de la Commune, commerces ou artisans. Sur le fond, le Parti socialiste partage les constats formulés par le Conseil communal dans la synthèse de son rapport d'introduction, notamment sur les points suivants : le bénéfice brut nous permet donc d'alimenter plusieurs réserves qui nous serviront sans aucun doute à passer le cap des années à venir qui s'avèrent pavées d'incertitudes. Au niveau du personnel, qui a su s'adapter et trouver des ressources supplémentaires et assumer des tâches bien différentes pour lesquelles il a été engagé. Autre fait encourageant à relever, comme l'année dernière, nous constatons aussi que des particuliers continuent à s'investir dans l'animation de notre Ville, parcours de l'eau, marché mensuel au centre, animations diverses dans le Vieux bourg, création d'activités récréatives de quartiers, autant d'initiatives susceptibles d'accompagner l'effort communal d'investissement. Pour l'avenir, nous faisons preuve de la même prudence et de la même attente que le Conseil communal dans ses commentaires généraux, étant donné les faits suivants : la dette a baissé significativement depuis 2015, mais reste encore élevée et pèse toujours lourdement sur notre capacité à investir. En l'occurrence, le pessimisme qui régnait à l'heure du budget s'agissant des personnes morales n'a pas trouvé grâce à l'heure des comptes et c'est tant mieux. Toutefois, la mauvaise nouvelle pourrait être au rendez-vous lors de l'établissement des comptes de 2021. Espérons que cela ne se vérifiera pas. Quant à notre rapprochement avec les communes voisines de Cortaillod et Milvignes, il semble sur le bon chemin, les groupes technico-politiques sont au travail et nous espérons voir aboutir un projet bien ficelé d'ici la fin de la législature. En fonction de toutes ces considérations, et sous réserve de quelques questions que nos membres pourraient poser au moment de l'examen détaillé des comptes, le parti socialiste acceptera à l'unanimité les comptes 2020 de notre Ville et Commune de Boudry.

Le président ouvre la discussion générale sur le rapport du Conseil communal, c'est-à-dire jusqu'à la page 21.

**M. K. Atchadé (en son nom)** : J'aimerais poser une question au responsable des finances, au vu de l'explication qu'il a donnée toute à l'heure et aux remarques de Mme E. Buschini. Ma question est la suivante : Est-ce qu'il y a une explication à cet excellent résultat en temps de crise ou est-ce la conséquence d'une cascade d'épisodes, de phénomènes épisodiques ? En fait, j'ai un espoir caché, c'est la répétitivité, la reproductivité de ce phénomène que j'espère.

**M. D. Schürch (CC)** : Pour une partie, c'est un mystère. Lorsqu'on établit nos budgets, on fait des estimations relativement prudentes. On tient compte des effets de la réforme fiscale, des risques liés à la plus grande entreprise de notre commune et en fin de compte, notre prudence était peut-être de trop. Moi, je le vois comme ça. Si la réforme fiscale est partielle, l'exercice 2021 sera peut-être un peu différent et si cela peut vous rassurer, je n'ai pas l'impression que maintenant les rentrées soient plus faibles qu'en 2020. Mais comme je vous l'ai dit, ce que je crains, c'est qu'on nous demande tout à coup des rétrocessions suite à la crise. C'est vraiment cet aspect-là que je redoute, c'est aussi pour cela qu'on a proposé de faire des réserves. Je suis assez content, je trouve que notre commune commence à avoir une assise financière assez solide, ce qui n'était pas le cas au début que j'avais les finances, mais cela commence à dater. On a eu été dans une situation où les organismes financiers ne voulaient plus nous prêter de l'argent, on a dû trouver une solution pour se désendetter, on a l'intention de continuer, parce qu'en fait, se désendetter, cela donne aussi la possibilité, une fois si on en a besoin, là je pense en particulier au projet du collège de Vauvilliers où il faudra plusieurs millions, de faire sauter le mécanisme de frein à l'endettement. Il faut avoir du cash derrière pour pouvoir le faire et c'est la réflexion du Conseil communal aujourd'hui. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question, M. K. Atchadé.

M. K. Atchadé le remercie.

Le président propose de passer les comptes chapitre par chapitre.

Comptes de fonctionnement (p. 23-33)

Pas d'interventions.

Administration générale (p. 34-43)

Pas d'interventions.

1 – Ordre et sécurité publique (p. 44-51)

Pas d'interventions.

2 – Formation (p. 52-61)

Pas d'interventions.

3 – Culture, sports, Loisirs et Eglises (p. 62-71)

Pas d'interventions.

4 – Santé (p. 72-73)

Pas d'interventions.

5 – Sécurité sociale (p. 74-76)

Pas d'interventions.

6 – Transports (p. 77-83)

Pas d'interventions.

7 – Protection environnement et aménagement (p. 84-91)

**M. Ph. Lüthi (PS)** : On a discuté lors de la séance de groupe du point 31430.20 (page 85) Entretien des canaux, égoûts. Un budget de CHF 33'000.00 était alloué à ce poste et seulement CHF 13'487.35 ont été dépensés, ce qui peut être une bonne chose, mais il reste presque CHF 20'000.00 et suite aux incidents qui se sont passés la semaine dernière à Cressier, nous ne sommes sûrement pas à l'abri d'un risque de débordement d'un ruisseau, le Merdasson ou dans les environs de Belmont si les orages venaient à se répéter. Serait-il possible d'attribuer l'intégralité de ce budget à un curage un peu plus intensif des ruisseaux et éventuellement, il y a aussi eu cette discussion, de savoir s'il était possible de déterrer certaines parties de ces ruisseaux ?

**M. L. D'Andrea (CC)** : Merci de votre question, mais je ne suis pas responsable ni du budget, ni de son utilisation de l'argent de l'année passée, mais ce que je peux vous dire c'est que CHF 20'000.00 ne suffiront pas à curer un ruisseau ni à le mettre à ciel ouvert, ça c'est certain, il faudrait plutôt rajouter un zéro. Maintenant, ce que j'ai entrepris, à la suite de mon prédécesseur, c'est d'avancer dans les

cartes des dangers et dans les mesures de protection, ainsi que comprendre ce qui doit être fait et combien cela coûte. Si on peut m'attribuer ces CHF 20'000.00, parce qu'on m'a attribué des misères l'année passée et que je dois me débattre pour faire les choses que je voudrais faire, mais que je ne pourrais pas faire, c'est avec grand plaisir que je les prends et j'en ferai quelque chose dans le sens de ce que vous demandez. Mais sachez qu'on a quand même lancé plusieurs études sur la carte des dangers, sur les mesures de protection, sur l'érosion de l'Areuse, un autre projet est en cours sur le glissement de terrain de la Tour Marfaux. Pour tout cela, il faudra plusieurs zéro de plus que les CHF 20'000.00, mais ce sont plusieurs projets qui me tiennent à cœur. Maintenant, concernant le Merdasson, c'est étudié, mais il n'y a pas forcément besoin de le curer. L'épisode de Cressier est malheureux, mais je ne pense pas que cela se produira à Boudry, je ne l'espère pas.

#### 8 – Economie publique (p. 92-97)

Pas d'interventions.

#### 9 – Finances et impôts (p. 98-109)

Pas d'interventions.

#### Comptes des investissements (p. 110-114)

Pas d'interventions.

#### Compte des bilans (p. 115-121)

Pas d'interventions.

#### Annexes (p. 122-149)

Pas d'interventions.

Le président demande s'il y a encore des questions, puis mettra les comptes 2020 en vote.

**Mme E. Buschini (en son nom)** : J'aimerais savoir s'il est possible d'avoir les comptes et les budgets en version papier. C'est très difficile de travailler sur l'ordinateur et de faire des remarques sans imprimer ces documents.

**M. D. Schürch (CC)** : Oui tout à fait. En fait, cette remarque a déjà été faite par plusieurs personnes et je suis tout à fait d'accord. Vous voyez ce soir, je n'ai pas d'ordinateur. Donc, c'est noté, déjà au budget, chacun aura une version papier et le reste sur ECHO.

**M. K. Atchadé (en son nom)** : Ma remarque fait suite à la remarque du président qui nous encourage à poser des questions. Je voulais dire que dans les commissions, nous avons posé les questions, dans les groupes également, les réponses ont été satisfaisantes, pour une fois qu'on a un travail bien fait, il faut pouvoir le souligner.

Au vote, les comptes 2020 sont acceptés à l'unanimité.

**11. Nomination du bureau du Conseil général :**

**M. R. Dubois (président) :** Dès la nomination du nouveau président, je laisserai ma place. Je ne vais pas faire un grand discours, parce que je viens de prendre cette fonction. Je voulais juste vous remercier pour cette courte période de présidence de cette nouvelle législature, avec beaucoup de nouvelles personnes, c'est stimulant. Je souhaite aussi vous encourager, comme M. V. Berger l'a dit dans sa lettre, il faut se rappeler que nous sommes les représentants de la population, dans la vie de tous les jours, qu'on utilise leur argent finalement et qu'on gère les alentours de leur vie. Par rapport à cela, on a une grande responsabilité, un pouvoir et aussi une grande chance de pouvoir le faire. C'est peut-être un peu formaliste, il y a les règles qui régissent ce Conseil général, mais voilà, malgré ces règles, on a tous des idéaux pour lesquels on s'engage et puis j'ai l'impression qu'il faut garder en tête ces idéaux quand on s'engage, ne pas simplement rester dans le carcan des règles qui sont là et qui sont extrêmement importantes pour le bon fonctionnement de la démocratie. Là, c'est une petite teinte légèrement idéologique, il faut se rappeler aussi que cela fait des dizaines et des dizaines d'années qu'on a différents problèmes environnementaux qui sont pris en compte par les autorités de manière institutionnelle, mais il faut le dire aujourd'hui, il n'y a pas de réponses claires, quels que soient les gouvernements à ces problèmes environnementaux. Donc, il y a un cadre démocratique qui est très important, mais je vous encourage aussi parfois à ne pas hésiter à bousculer aussi un peu ce cadre, à oser prendre la parole, pour les nouvelles et les nouveaux, à oser parler au Conseil général, même si on ne le fait pas de la manière dont ça se fait depuis 50 décennies, ce n'est pas grave. Il faut vraiment oser donner son avis parce que c'est comme ça que fonctionne la démocratie. Je vais finir de cette manière et saluer la beauté de notre démocratie, de notre fonctionnement et rappeler la diversité d'un Conseil général. Il y a beaucoup de professions représentées et c'est ça aussi, chacun avec ses expériences, avec ses compétences particulières, on ne va pas s'exprimer tous de la même manière, mais je pense que c'est ça qui donne la richesse. Je souhaite encourager chacun à se présenter aux différents postes du Conseil général, à la présidence du Conseil général, au bureau, à avoir des femmes dans la Commission de gestion et des finances, il n'y a pas vraiment de meilleures personnes en politique, chacun, chacune à quelque chose à apporter.

**Mme M. Gontier (en son nom) :** Monsieur le président, je souhaite juste clarifier, pour éviter une confusion, parce que je vote et que je suis assise au fond. Je me suis éloignée des ordinateurs portables, mais je fais bien partie du Conseil général. Je dis cela pour les personnes qui sont autour de moi.

**M. R. Dubois (président) :** Je vous remercie pour cette clarification.

**M. K. Atchadé (PLR) :** Monsieur le président, au nom du groupe PLR, nous tenons à vous adresser nos remerciements pour avoir accepté ce poste que vous aviez déjà pris. Je me souviens que je l'avais repris à votre succession et on en avait fait une belle opportunité. Merci pour tout et je ne vais pas vous faire un petit couac comme j'aime, je vais le garder en réserve et me contenter de vous remercier. Juste encore cela, pour quelqu'un qui ne voulait pas faire de discours, vous en avez fait un long.

a) Président. M. V. Berger au nom du PLR propose M. P. Pedimina à ce poste.

**M. P. Pedimina (président) :** Mesdames, Messieurs les conseiller-ère-s généraux, je vous remercie de m'avoir nommé à la présidence du bureau du Conseil général et de la confiance attribuée et je remercie également mes prédécesseurs pour le travail qu'ils ont effectué. Je vous félicite aussi pour votre engagement du législatif ou de l'exécutif de notre commune de Boudry. Comme il a été dit précédemment, par votre engagement au sein du Conseil général, nous permettons la stabilité de notre organisation politique indispensable à notre cohésion sociale, économique et environnementale quotidienne et aussi par votre engagement au sein de ce Conseil, nous maintenons et cultivons les débats, les propositions et les idées pour que notre société avance démocratiquement et sereinement.

C'est pourquoi, au sein de ce Conseil, je m'efforcerai à diriger les discussions de manière respectueuse et constructive. Je vous remercie de votre attention.

- b) premier vice-président - M. E. Dubois, au nom des Verts, se propose pour ce poste.
- c) deuxième vice-présidente - Mme E. Buschini, au nom du PS, propose Mme I. Zürcher Vuillaume.
- d) Secrétaire - M. V. Berger, au nom du PLR, propose Mme P. Preisig Ducommun
- e) secrétaire-adjointe - M. E. Dubois, au nom des Verts, propose Mme M. Belgrano
- f) questeurs - M. V. Berger, au nom du PLR, propose M. F. Vicario  
Mme E. Buschini, au nom du PS, propose M. V. Renevey

Tous les candidats proposés sont élus tacitement.

## **12. Nomination de la Commission de gestion et des finances (9 membres).**

M. V. Berger, au nom du PLR propose les membres suivants : Mme P. Preisig Ducommun et MM. P. Pedimina, F. Vicario et S. Keller.

Mme E. Buschini, au nom du PS, propose les membres suivants : Mme I. Zürcher Vuillaume et MM. R. Dubois et D. Maurer.

M. E. Dubois, au nom des Verts, propose les membres suivants : Mme J. Koller et lui-même.

Tous les candidats proposés sont élus tacitement.

## **13. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 180'000.00 ayant pour objet la réfection de la partie est de la toiture de l'immeuble du Pré-du-Chêne.**

**M. J.-M. Buschini (CC) :** Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce rapport est assez complet, donc cela ne nécessitera pas une longue intervention. Deux questions ont été posées à la Commission de gestion et des finances. La première c'est, pourquoi n'avait-on pas indiqué le coût du démontage et remontage de la ferblanterie. C'est vrai que j'aurai pu y penser, mais nous avons là un bâtiment qui n'a pas de ferblanterie, qui n'a pas de chéneau, pas de descente, avec des façades métalliques. Donc, voilà, la réponse est simple, il n'y a pas besoin d'estimer ce coût-là. La deuxième question concernait la végétalisation du toit. Comme on allait y poser des panneaux photovoltaïques, certains se demandaient si la végétation restait importante. Oui, il le répète, elle est très importante au niveau de l'isolation thermique, même si des panneaux sont installés. Je vous rappelle que ce type de végétalisation est d'un type mousse, comme on l'a déjà sur le bâtiment de Vauvilliers.

**Mme P. Preisig Ducommun (CGF) :** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, comme l'a dit M. J-M Buschini, deux questions ont été soulevées et les réponses ont été données, donc ce rapport a été accepté par trois voix en sa faveur et trois abstentions

**M. K. Atchadé (PLR) :** Monsieur le président, j'essaie de trouver le mot juste, mais je pense que je vais aller à l'essentiel. Notre groupe s'opposera à l'unanimité à ce rapport. Merci de votre attention.

**M. Ph. Lüthi (PS) :** Après quelques discussions, le parti socialiste acceptera malgré tout ce rapport à l'unanimité.

**M. E. Dubois (VEL) :** Après délibération, le groupe des Verts acceptera à l'unanimité ce rapport.

Le président ouvre la discussion générale. Il n'y a pas de prise de parole. Le crédit est combattu, mais l'entrée en matière n'est pas arrêtée.

Il lit l'arrêté article par article. Aucun article ne fait l'objet d'une remarque.

Au vote, l'ensemble de l'arrêté est accepté à 17 voix contre 13.

**14. Motion du parti Les Verts intitulée « Pour un espace socioculturel pour notre jeunesse (12-17 ans) ».**

**M. E. Dubois (VEL) :** Donc, on reprend l'idée d'une motion de 2017 présentée par M. R. Dubois, au nom du parti socialiste afin de créer un espace pour notre jeunesse ici à Boudry, un espace socio-culturel. Pour ceux qui n'arrivent peut-être pas à lire ce qui est à l'écran depuis là où ils se trouvent, on demande au Conseil communal de proposer un projet de création d'un espace destiné à nos jeunes résidents en tenant compte des éléments suivants : tout d'abord, c'est de créer un noyau, un groupe de travail, ensuite ces personnes prendront contact, par différents moyens avec les acteurs actuels de la Ville de Boudry, donc tous les protagonistes qui peuvent être concernés, tant nos jeunes et les associations qui peuvent être déjà en route ou les groupes qui fonctionnent. Le but à terme est de renforcer ce groupe de travail, de constituer une association responsable du centre, de maintenir les échanges informels avec les jeunes, vraiment d'élaborer un dialogue constructif et voir si un encadrement professionnel, au début de ce projet est nécessaire, mais dans le but, à terme d'offrir un espace autogéré. Bien entendu, après avoir étudié tout cela, on chiffre, on fait un budget et ensuite, si on fait trois années consécutives, comme celle-ci, on n'aura pas besoin de chercher des fonds privés, sinon, il faudra peut-être aller chercher un soutien en dehors de la commune pour tenir le budget. Pourquoi est-ce qu'on fait cela ? Simplement, parce que notre population s'accroît, de plus en plus de familles s'installent à Boudry. Créer ce centre donnerait l'occasion aux jeunes de se retrouver entre eux ailleurs que là où il y a les vélos, dans un espace qui leur est dédié dans le but de renforcer leur autonomie, développer le moyen de réaliser les projets, selon leur besoin et leurs envies. Par ailleurs, nous renforcerons leur appartenance à la société qui les entoure et trouvons une motivation supplémentaire à participer à la vie locale. Cette structure viendrait clairement combler un manque actuel dans l'offre de Boudry. C'est une alternative offerte à notre jeunesse pour éviter qu'elle s'ennuie durant son temps libre, qu'elle se sente désœuvrée. Ce qui a tendance à les mener à des activités néfastes pour la société, ou pour eux-mêmes. Rappelons que l'adolescence est une période clé pour tout individu et qu'il est primordial que chacun puisse s'épanouir dans un cadre de vie heureux, que ce soit son milieu ou ce que la société lui offre. Encore une chose, nous allons cibler la jeunesse, principalement de 12 à 17 ans dans un premier temps, mais ensuite, cela sera ouvert à tous les jeunes.

**M. K. Atchadé (PLR) :** Merci M. E. Dubois pour la présentation de cette motion. Le groupe PLR est satisfait que les nouveaux arrivés présentent une motion assez tôt dans l'année et nous avons quelques questions. Vous avez dit en introduction, vous avez cité M. R. Dubois, n'est-ce pas ? Donc je suppose que vous avez pris connaissance de la motion qui avait été déposée en 2017 qui traitait d'un sujet similaire lors de la précédente législature. Je suppose également que vous avez pris connaissance de la réponse apportée par le Conseil communal de cette époque et que vous avez étudié les solutions apportées. Je suppose aussi qu'en proposant cette motion, vous vous êtes approchés du public concerné, c'est-à-dire de nos jeunes. Je suppose enfin que M. R. Dubois vous a rappelé que la motion que vous avez citée avait été proposée par un groupe presque apolitique. Je me souviens que j'ai participé à ce travail avec M. R. Dubois. Enfin, je m'adresse au Conseil communal, j'espère que vous saurez apporter une réponse appropriée et courageuse à une telle motion. Merci de votre attention.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Je ne sais pas si c'est à moi de répondre au nom du Conseil communal, parce que cela concerne toujours plusieurs dicastères quand on parle de la jeunesse. Cela peut être évidemment sports, culture et loisirs, mais cela peut aussi être, par exemple, le social qui prend en charge cette motion. Le Conseil communal a toujours eu pour habitude d'accepter les motions, donc il accepte celle-ci aussi. Moi je vous dirai que l'occasion faisant le larron, dans notre rencontre que nous avons eue pas plus tard qu'il y a deux semaines avec les autorités de Milvignes, ces derniers sont aussi à la recherche d'une solution pour leurs jeunes. Nous devons nous rencontrer au niveau des conseillers communaux dès le mois d'août, avec Mme N. Aubert, parce que sur leur territoire, il y aurait peut-être une solution de locaux existants. Vous savez que cela avait été notre retenue à l'époque, nous n'avions pas de locaux à disposition pour accueillir ces jeunes. Évidemment, on verra comment votre groupe, le groupe qui se mettra sur pied, avancera dans les réflexions, et on verra si une solution intercommunale est imaginable car ces jeunes sont, pour la plupart, scolarisés ensemble à CESCOLE. En effet, la réponse qui avait été donnée la première fois, vu l'absence de locaux, on avait mis au budget, une somme de CHF 70'000.00 en faveur de la jeunesse, dont une partie est utilisée pour l'action Midnight, qui a lieu tous les samedis soirs, une partie pour soutenir une action privée, qui est l'installation de la patinoire temporaire, puis une partie a été utilisée pour soutenir le LAB, cette association de jeunes qui anime les quartiers. Voilà, c'est le choix qu'on avait fait à l'époque. Rien n'était immuable, moi, je trouve que si on met sur pied un groupe apolitique formé, j'espère, de membres du Conseil général pour y réfléchir, je pense que le Conseil communal y sera ouvert. Je le répète, je m'exprime au nom du Conseil communal, mais pour l'instant, on n'a pas désigné la personne qui va participer à votre discussion.

Au vote, la motion est acceptée à 18 voix, contre 7 et 5 abstentions.

Courte discussion protocolaire au sujet des différences règlementaires entre la motion et la motion populaire, art. 39 du RGC.

**15. Motion populaire émanant d'un groupe de citoyens boudrysans intitulée « une politique du logement pour toutes et tous ».**

**M. P. Pedimina (président)** : Je rappelle que pour cette motion populaire, aucun amendement, aucun développement n'est possible. S'il n'y a aucune opposition, la motion populaire est acceptée. Alors y a-t-il opposition à cette motion ?

**Mme I. Vuilleumier (en son nom)** : Je trouve cette motion inutile, car comme précisé dans la motion, elle fait référence à l'art. 59 LCAT et ce dernier mentionne certains points à tenir en compte dans la révision du plan d'aménagement. Je vous lis la première phrase : « Le plan communal d'affectation des zones et son règlement doivent contenir les dispositions suivantes... », et il s'en suit une liste assez importante dont je vous laisserai prendre connaissance directement. En plus de tout cela, il y a un arrêté du Conseil d'État qui stipule le nombre d'appartement d'encadrement qui doit être créé par commune. Donc, je ne trouve pas cette motion très utile. Il y a aussi une commission PAL dans la commune où des membres du parti socialiste sont inclus et pourront suivre l'avancée des travaux et le respect de la législation. Le service d'aménagement du territoire ne pourra bien évidemment pas sanctionner un PAL qui ne serait pas conforme à la législation, donc le plan devra tenir compte de tous ces points de l'article 59. À toute fin utile, pour une telle procédure, il y aura une séance publique d'information par rapport au PAL et mise à l'enquête publique également. Donc les moyens de s'opposer si ce n'est pas légal sont nombreux et cette motion correspond à un article de loi. Merci de votre attention.



**M. R. Dubois (PS) :** Cette motion, vous l'avez toutes et tous constaté, c'est une reprise sous la forme populaire, d'une motion qui avait déjà été déposée durant la dernière législature. Finalement, la position d'une partie du Conseil général, du PLR, était de dire on est d'accord avec le fond, mais ces questions-là ont déjà été discutées dans la commission PAL et la position du PS est celle que nous tenons aujourd'hui, avec les citoyennes et citoyens de Boudry qui ont signé cette motion, c'est de dire que le simple fait de discuter dans une commission consultative, ce qui est bien sûr extrêmement important de discuter d'une politique de logement est certes positif et important, mais ce qui importe le plus, c'est ensuite que le législatif, qui a une clé pour le développement de la Commune et le plan d'aménagement, donne des directions claires. C'est ce que veut cette motion, donner des directions dans plusieurs sens différents, les logements abordables, les logements avec encadrements et aussi les coopératives d'habitation, dont on demande d'en augmenter le nombre. Et finalement, la question du taux de logements vacants, au point 4, pour assurer que les logements correspondent à la demande et ne resteront pas vides à terme. Donc, il y a plusieurs questions et peut-être pour répondre à l'intervention qui vient d'être faite, bien sûr qu'une planification en aménagement du territoire est régie par des lois, et qu'à l'intérieur de ces lois, il y a un espace d'application, un espace de décision, un espace de débat, c'est bien pour cela d'ailleurs qu'il y a une législation d'aménagement du territoire. Chaque étage territorial a la possibilité d'aménager au mieux son territoire. Nous la commune, on a une marge de manœuvre, c'est pour cela qu'on a un très long processus pour un plan d'aménagement, avec une commission consultative, etc. Enfin, vous avez cité une partie de ce processus. Et dans cette marge de manœuvre, c'est ce que demande cette motion populaire, c'est d'aller le plus possible vers une politique de logement pour toutes et tous, pour plus de logements abordables, des coopératives d'habitation. Il y a des outils qui sont à disposition des communes, et ces outils peuvent être utilisés dans certaines mesures, peut-être au minimum et d'autres vont peut-être les utiliser de manière extrêmement forte. Certaines communes, notamment au canton de Vaud, certes avec une législation cantonale qui est un peu différente, mais certaines communes ont des politiques de logements extrêmement pointues et d'autres pas du tout. Donc la commune a une marge de manœuvre et ce que demande cette motion c'est d'utiliser cette marge de manœuvre au maximum. Merci de votre attention.

Au vote, la motion populaire est acceptée à 16 voix contre 14.

**16. Interpellation de Mme Jenny Koller concernant la sécurité routière au fbg Ph.-Suchard (Gillettes).**

**Mme J. Koller (en son nom) :** En complément à ma lettre, il n'y a pas grand-chose à ajouter. Je crois qu'elle résume bien la situation de cette partie de route entre les vignes. C'est très joli, très bucolique, mais c'est très dangereux aussi et je pense que quelque chose doit être fait rapidement. Je ne maîtrise pas les règles du plan d'aménagement, les aspects techniques, mais j'aimerais bien avoir une réponse par rapport à cette problématique.

**M. G. de Reynier (CC) :** Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci à Mme J. Koller pour cette interpellation à laquelle je vais essayer de répondre. Nous avons pris connaissance avec intérêt de cette problématique concernant la sécurité des piétons et des cyclistes qui empruntent le faubourg Philippe-Suchard dans sa partie supérieure, au-delà du café du Pont, dans la zone des Gillettes. Depuis plusieurs années, cette question fait l'objet d'une réflexion approfondie. D'ailleurs, une motion a été déposée en 2018 à ce sujet, et elle avait généré un rapport du Conseil communal le 28 mai 2019 qui avait fourni toute une série d'informations concernant les variantes possibles pour, soit passer au nord dans les vignes, soit par le sud sur un trottoir surélevé, soit par un itinéraire qui passait encore par un autre endroit, à travers des copropriétés. En fait, on essayait de dévier, de sortir de la route le trafic piétonnier. Puis, on avait dit, ce n'est pas encore le bon moment, il y avait une problématique qui touchait aux routes cantonales qui allaient devenir communales. Si j'essaie de paraphraser, le Conseil

communal est et reste conscient de la difficulté que représente l'itinéraire des Gillettes pour les usagers, il y aura des mesures de restrictions qui vont déjà améliorer les choses, et puis finalement, les autorités en étaient restées là. Maintenant, depuis le début de cette année, je me suis mis à réfléchir avec les gens qui s'occupent de la sécurité et je peux déjà vous apporter des débuts de réponses et des débuts de réflexions. D'abord, le transit des véhicules qui descendent depuis Rochefort va être dévié par la route des Conrardes. On essaie d'écarter le trafic du transit, afin que les gens qui descendent la montagne ne descendent pas Philippe-Suchard pour aller dans Boudry. Dans le même ordre d'idée, le passage de Trois-Rods a été mis à 30 km/h, cela aussi c'est pour dissuader, pour inciter les gens à passer par la route cantonale usuelle, par Colombier. Vous verrez que la signalisation sera modifiée quand on descend de Rochefort, il y aura un panneau « Transit » qui indiquera d'aller en direction de la route des Conrardes, pour l'instant, il y a en un provisoire. Ensuite, le marquage sur la route. On réfléchit avec mes collègues pour ne pas faire du travail qui sera démantelé d'ici deux, trois, quatre années. C'est une réflexion à long terme qui est faite pour cette route et peut-être qu'on trouvera une bonne solution pour le long terme, mais on a compris par votre interpellation qu'il fallait agir, même provisoirement, plus vite. J'ai ici, un dessin de trottoir jaune sur la route, qui est soumis au Service des Ponts et Chaussées pour voir s'il est conforme à la largeur, s'il laisse assez de place pour les bus, pour les gros véhicules. Et puis, vous avez peut-être déjà vu des éléments sur la route parce qu'on a fait des mesures. On envisage de poser des poteaux, qu'on appelle des « pole cone », qui ne sont pas en acier ou en fer, et vous comprendrez pourquoi, ils sont donc en plastique et souples et comprennent un élément réfléchissant et on espère avec ceci inciter les automobilistes, à aller un peu plus lentement, à ne pas venir trop près du trottoir et à mieux protéger les piétons. On fait cela un peu à titre d'essai, parce qu'on n'est pas convaincu que cela aidera et ce n'est pas si cher que ça, donc on va essayer. Voilà ce sont les mesures qui sont prises et puis on a pensé qu'il fallait peut-être observer quelques mois. Une fois qu'on aura mis les pole cones, avec la restriction de la vitesse à Trois-Rods et le panneau de transit, on verra après s'il faut encore réduire la vitesse. On hésite parce que c'est une rue très raide, ce n'est pas tout simple. En tout cas, je vous remercie de nous interpellier à ce sujet, on en avait déjà un peu parlé à la commission de la sécurité, on en reparlera, mais je pense qu'avec cette première étape, puis celle qui deviendra un peu plus définitive avec le trottoir où il y a un itinéraire légèrement à l'intérieur des terres, devrait éviter l'accident, qui ne s'est encore jamais produit, mais qu'on n'aimerait pas voir se produire.

**Mme J. Koller (en son nom) :** Merci pour la réponse. Je suis un petit peu étonnée par rapport à la question de la vitesse. En voiture, je pense qu'on anticipe beaucoup mieux à 30 km/h qu'à 50 km/h. Donc ma crainte c'est qu'on installe ces poteaux, dont je n'ai pas retenu le nom, et qu'en laissant la vitesse à 50 km/h et bien vite, on retrouvera ces poteaux à terre, cassés, avec un investissement qui serait ruiné. Je trouve étonnant de ne pas marquer une volonté de baisser à 30 km/h. Mais je vous remercie pour cette réponse.

**M. G. de Reynier (CC) :** On va reparler de tout cela dans la commission de la circulation, mais on va poser, d'ailleurs on l'avait déjà posé, le radar qui permet de voir à quelle vitesse circule les gens. Cela permet de faire des statistiques, et si on voit qu'ils sont tous un peu haut on peut aussi en tirer des conséquences. Il n'est pas exclu qu'on mette à 40 km/h. À 30 km/h, pour l'instant le Service des Ponts et Chaussées nous le déconseille. Les pole cones, on n'est pas cinglé, ce sont des éléments qui sont dans une douille vissée, ainsi ils ne cassent pas et on peut aussi les remplacer et ce qui coûte cher, c'est la douille, pas le poteau. On va réfléchir à ne pas faire des investissements inutiles.

**17. Interpellation du groupe Les Verts concernant le Centre Fédéral pour requérants d'asile de Perreux (CFA).**

**M. S. Bigler (VEL) :** Il n'y a pas grand-chose à ajouter au texte, j'espère que vous l'avez tous lu. Il y a deux raisons pour lesquelles les Verts ont fait cette interpellation. D'un côté, le « bien vivre ensemble » dans la commune. C'est un sujet qui a déjà été abordé, il y a même déjà eu des interventions lors de séances de Conseil général, avant notre arrivée des Verts, concernant les requérants d'asile et les incivilités. Nous sommes convaincus qu'une réponse qui vise seulement la sécurité n'est pas appropriée et on aimerait savoir ce que la Commune peut faire en plus. La deuxième raison, pour moi, elle est beaucoup plus fondamentale et je vais reprendre une phrase de notre ancien président qui a parlé des idéaux. Là, je pense même qu'on parle des droits de l'homme et des violations des droits de l'homme qui se passent sur le territoire de notre commune. Ce n'est pas un endroit dont la commune est en charge, car c'est un Centre fédéral, mais je pense qu'on a quand même une obligation. La Commune, mais aussi les membres du Conseil général et du Conseil communal de faire ce qu'on peut pour qu'il n'y ait pas de violation des droits de l'homme sur notre territoire. Et c'est pour cela qu'on a fait cette interpellation, pour savoir qu'on peut comme commune et pour savoir qu'est-ce que le Conseil communal prépare ou pense.

**M. G. de Reynier (CC) :** Merci M. Bigler pour cette interpellation que le Conseil communal a examinée avec soins. À ce propos, je peux amener quelques premières réponses. Nous Conseil communal, respectivement je travaille avec les autorités du CFA de Perreux ainsi qu'avec les autorités cantonales. Je suis allé visiter le Centre et je me suis entretenu avec l'état-major de la sécurité du Canton de Neuchâtel à propos de toute cette problématique. J'ai eu une séance le 27 janvier et le 17 février 2021. Lorsque j'ai visité les installations de Boudry, avec l'un des agents de la sécurité publique, ainsi qu'avec ma propre épouse, nous avons discuté longuement des programmes d'occupations des premières semaines des migrants qui arrivaient dans ce centre. Et puis, nous avons appris plusieurs choses, certaines que je connaissais déjà mais d'autres que j'ai apprises et je vais vous les résumer ici. Les migrants qui résident au centre fédéral de requérants d'asile de Perreux séjournent en moyenne entre 4 et 12 semaines sur le site, parfois 13 ou 14 semaines, mais ce sont vraiment des courts séjours. Le site peut accueillir jusqu'à 450 personnes. On considère que le centre accueille environ 200 arrivées par mois durant l'hiver et 300 arrivées par mois durant l'été. Donc tous ces gens restent 2 à 3 mois, puis repartent, cela c'est très important que vous l'entendiez. Alors imaginez, mettre en place des programmes d'occupation et d'assistance pour des gens qui restent 2 à 3 mois, c'est vraiment quelque chose de pas facile. À l'heure actuelle, ce sont environ 300 migrants qui séjournent dans le Centre, il n'est pas plein. Que vous sachiez, durant la première semaine après son arrivée, le nouveau migrant est très occupé par des procédures administratives, juridiques, médicales et sociales. Il n'a pas beaucoup de temps, et par la suite, il bénéficie de mesures d'occupation qu'on peut chiffrer en moyenne à 4 heures par jour pour les adultes. Les enfants de moins de 15 ans suivent un programme scolaire organisé par le canton sur place. Les programmes d'occupation consistent en des cours de langue, d'atelier de self-défense pour les femmes, d'activités sportives, d'animations, d'activités de jardinage, d'activités informatiques, activités liées à la buanderie. Il existe des repas thématiques par groupes de 20 personnes. Des bénévoles interviennent pour leur faire faire des visites de villes ou des visites culturelles. L'Église réformée neuchâteloise et la paroisse du Joran ont mis à disposition un lieu de rencontre à proximité de la ferme de Pontareuse, ce qui a très bien marché et qui fonctionne toujours. Et sur le plan communal enfin, je pense que c'est là que vous souhaiteriez qu'on agisse, un accord existe entre le service de la voirie, le service forestier et le centre pour occuper un groupe de migrants, de maximum 10 personnes. Ils peuvent effectuer des tâches d'utilité publique seuls ou avec un accompagnant de la commune ou du centre. Les activités réalisées ne doivent être dangereuses et ne doivent pas faire concurrence aux entreprises privées. Ces activités se déroulent notamment au cimetière (désherbage), le long des routes communales (désherbage), pour des travaux de littering, de nettoyage le long et au bord des routes, sur les giratoires ainsi que dans les forêts de Boudry. Je pourrais vous fournir le nombre de jour par année si vous êtes intéressés. Le travail est bien

commencé, mais on peut, c'est vrai, l'intensifier. Il y a encore des missions ponctuelles qui sont confiées à ces groupes de migrants selon les possibilités et les besoins de la commune. Toutefois, il ne faut pas qu'ils travaillent trop, car on n'a pas le droit de les payer trop. On ne peut pas prendre à chaque fois le même migrant, parce qu'il est motivé. Cela ne va pas, il faut prendre un autre. La crise sanitaire du Covid a probablement rendu encore plus difficile ce programme qui existe depuis plusieurs années, et il est évident qu'un encadrement social plus élaboré et développé est souhaitable. Et il est très important qu'un engagement citoyen, concret puisse se mettre en place et serait de nature à améliorer la situation compliquée vécue par les migrants vivants dans le centre. À ce sujet, si une délégation de votre groupe s'annonçait auprès de moi, je pourrais peut-être essayer de construire quelque chose, mais il faudrait des gens volontaires, décidés et pas pour une fois, mais vraiment pour la durée et il faut que les gens assument un suivi sinon on ne peut pas discuter avec le Centre. J'avais pensé aussi à solliciter l'engagement de jeunes civilistes astreints à l'obligation de servir pour développer ce type-là de mission afin d'occuper et d'intégrer intelligemment les requérants d'asile, en particulier ceux qui ont entre 18 et 25 ans et c'est ceux qui posent le plus de problèmes, parce qu'ils sont totalement désœuvrés. Voilà, donc s'il y a des initiatives et démarches citoyennes, je vous renvoie la balle, elles sont les bienvenues. Vous m'avez aussi posé des questions dans votre interpellation, donc là, je continue. Le Conseil communal de la Ville de Boudry regrette naturellement les éventuels dérapages qui ont pu être commis par la société chargée de la sécurité à l'intérieur du centre. À ce sujet, il faut savoir qu'une information pénale a été ouverte par le Ministère public du canton de Neuchâtel à la suite de l'épisode de l'hypothermie qui s'est déroulé au mois de janvier de cette année et qu'aujourd'hui, les conclusions de l'enquête ne sont pas encore connues. En outre, un audit externe a été commandé par le secrétariat d'État aux migrations afin de comprendre et de régler les dysfonctionnements qui se sont produits au sein de la société de sécurité mandatée par la Confédération. J'ajoute pour terminer, dans le cadre du traitement d'une des deux motions déposées par le PLR au mois de décembre 2020, il sera examiné la possibilité de reprendre tout ou partie de la gestion de la sécurité à l'extérieur du centre, donc pas ceux qui ont été critiqués et qui font l'objet d'une enquête, je parle des Securitas qui patrouillent à l'extérieur et ceux qui font de la dissuasion mais qui n'ont pas de pouvoir. Je réfléchis à proposer à la Confédération de reprendre cette mission-là pour renforcer nos agents à nous, parce qu'il me semble qu'ils ont plus de qualifications et de pouvoirs pour s'occuper de cette sécurité-là, ils pourraient la faire en parallèle à d'autres activités communales. Contrairement aux Securitas que vous voyez tout le temps, qui s'ennuient à mourir, à patrouiller sans arrêt. Dernièrement, je les ai vu se balader du côté du camping et de la plage de Boudry, je me demandais quel genre de migrant ils cherchaient là. Ce sont des heures et des heures et des centaines de milliers de francs qui sont dépensés pour pas grand-chose. Vous avez encore posé la question si le Conseil communal avait prévu d'organiser une visite pour une délégation du Conseil général, non, pour l'instant, cette visite, je l'ai faite et j'estime qu'avec ce que je vous amène, cette visite n'est pas nécessaire. Pour terminer, vous demandez si le Conseil communal pourra exprimer publiquement sa préoccupation. Oui, ça je le peux, surtout si les audits et l'enquête pénale devait confirmer que la société de sécurité privée mandatée par la Confédération avait commis des violations des droits de l'homme ou n'avaient pas respecté les règles de la procédure d'asile et de la procédure pénale suisse. Oui, alors si les enquêtes étaient closes alors, le Conseil communal pourrait exprimer publiquement sa préoccupation. À ce jour, pas encore. J'espère avoir répondu, en tout cas en partie. Je sais que deux personnes, deux citoyens de Boudry, Pauline Cattin et Jonathan Bruhin sont impliqués dans ce centre fédéral. Je me réserve le droit de les interpeller pour les intégrer à cette réflexion, mais si je n'ai pas de mail du groupe des Verts dans les 3 semaines qui viennent, je suis très déçu parce que j'attends maintenant 5 ou 6 personnes, motivées, déterminées pour faire quelques choses. Je vous remercie de votre attention.

**M. P. Pedimina (président) :** Est-ce qu'on invite aussi le PLR ?

**M. G. de Reynier (CC)** : Comme je suis pour l'instant interpellé par le groupe des Verts, je m'adresse premièrement à eux, mais bien sûr que si quelqu'un du PLR ou du PS veut aussi se joindre, d'ailleurs, je crois savoir que Mme Pauline Cattin n'est pas chez les Verts.

**M. S. Bigler (VEL)** : Merci, je suis satisfait de votre réponse et vous aurez des lettres dans les quelques semaines à venir.

**18. Informations du Conseil communal et notamment sur l'avancée de l'étude pour la fusion Boudry-Cortailod-Milvignes.**

**Mme M. Braghini (CC)** : Mesdames et Messieurs, je commence d'abord avec quelques informations, puis je laisserai la parole à mon collègue M. D. Schürch par rapport à l'avancée de l'étude de la fusion. Tout d'abord, la semaine passée, la nuit de samedi à dimanche, le nouveau pont CFF a été posé. C'était un événement assez spectaculaire à vivre et quelques curieux étaient présents. Tout s'est bien passé et au mois de septembre, normalement, les travaux seront terminés. De plus, quelques bouteilles vous attendent, trois pour chaque membre du Conseil général, ceci en vous remerciant pour votre investissement au sein des autorités. Plus tard, il y aura également un apéro pour fêter le nouveau président, M. P. Pedimina. Selon la tradition, chaque année lorsqu'il y a le changement de présidence, le parti offre une verrée à la fin de la séance, et ce soir, en même temps, il sera possible de regarder le match. Je voulais également vous informer du changement de présidence au sein du Conseil communal. D'ici deux jours, je vais passer le pouvoir à M. J.-M. Buschini pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, M. L. D'Andrea devient vice-président et M. G. de Reynier, secrétaire. Je remercie l'assemblée pour ces échanges soutenus durant ces mois de présidence et j'adresse aussi des remerciements à l'administration ici présente pour le soutien constant et le bon travail effectué. Merci beaucoup.

**M. D. Schürch (CC)** : Juste quelques mots, parce qu'on est de loin pas au bout du processus, je dirais même qu'on en est tout au début. Certains d'entre vous ont été engagés dans un groupe de travail. Ces groupes sont des groupes communaux qui récoltent les informations et il y a le domaine technique, le domaine administratif, l'éducation, la santé, les loisirs, le domaine des finances, le développement territorial et le domaine politique et opinions et moi-même je suis dans le comité qui réunit trois conseillers communaux et nous sommes en charge de superviser le processus. Vous savez que nous avons voté un crédit de CHF 150'000.00 pour cette première phase, que nous avons engagé le bureau Compas, MM. Léchet et Savoy qui ont été désignés pour conduire cette étude de faisabilité. Ce qu'on doit faire dans ces groupes, c'est étudier un thème et ces informations vont rassemblées par Compas, on le fait commune par commune et ils vont pondre un rapport en 2022 qui nous dira exactement si on est compatible sur tel ou tel sujet ou pas et ensuite cela lancera la dernière phase du processus. Les groupes de travail que j'ai cités toute à l'heure vont se réunir jusqu'à fin août, certains ont déjà siégé d'autres pas, certains sujets se recoupent avec d'autres, car la composition des autorités communales n'est pas la même dans chaque commune. On a tous des dicastères qui sont composés différemment. Voilà, c'est là qu'on en est. Vous êtes assez nombreux à participer quand même, je ne sais même pas si des membres du Conseil général ne participent pas, mais on doit être encore un peu patient pour avoir les premiers résultats. On aura peut-être une partie du rapport, déjà à la fin de l'été qui nous rapportera ce qui s'est passé dans la première partie de cette étude. Mais vu le nombre de groupes, il est vrai que cela prend énormément de temps, pour moi qui suis dans deux, l'économie publique et les finances, il a déjà eu deux séances. Maintenant, certains vont se réunir régulièrement jusqu'aux vacances scolaires, ensuite, il y aura la pause habituelle de l'été et cela repartira assez vite au mois d'août. Voici ce que je peux vous dire à ce stade.

**M. G. de Reynier (CC)** : Très rapidement. Méfiez-vous à la rentrée scolaire, aux alentours du mois de septembre, la zone 2 du parking, ici Basse-Ville, avenue du Collège, va entrer en fonction. Soyez prudents, je ne sais pas quand cela commencera, on va dire le 1<sup>er</sup> septembre et dès lors, on ne pourra plus stationner de manière indéterminée le long de l'avenue du Collège, à la Tuilière, etc. Cela sera publié et les riverains seront informés, mais on a pris de mauvaises habitudes depuis quelques années.

## 19. Questions

**Mme Carole Durnat Lopes (Les Verts)** : Nous nous intéressons à l'éclairage public, plus précisément à son extinction. Le sujet n'est pas nouveau, il y a eu une motion du PLR en 2019, le rapport du Conseil communal de 2020, qui a été rejeté. Je sais que la commune fait déjà énormément, qu'il y a un débat là-autour et j'ai une question par rapport à l'extinction partielle de cet éclairage public qui a eu lieu le 21 mai dernier, dans la majeure partie de la Commune, de 18h00 le soir à 6h00 du matin. Est-ce qu'il y a eu des retours de la population, si oui lesquels. Moi-même, j'ai fait un petit sondage autour de moi, la plupart des gens ne l'ont pas remarqué, deux personnes étaient ravies, elles ont pensé que c'était une panne. Ces personnes habitent au centre-ville et auraient bien aimé que la panne dure plus longtemps. Notre groupe sait que le sujet est sensible, nous en sommes tout à fait conscients.

**Mme M. Braghini (CC)** : À ma connaissance, l'administration n'a reçu aucune remarque, ni positive, ni négative.

**M. A. Mary (PLR)** : J'ai une question concernant la correspondance. Puisque le Règlement général de Commune est appliqué strictement à ce sujet et pas forcément lorsqu'on ajoute un point à l'ordre du jour, je vais la poser maintenant. J'ai envoyé une lettre pour demander des explications sur ce qui s'est passé pour la Commission de gestion et des finances. Est-ce que le président de la Commission en question peut me donner des explications au sujet de ce qui s'est passé en avril ?

**M. V. Berger (CGF)** : La séance du Conseil général avait été annulée en avril. J'avais proposé, en tant que président de ladite Commission de pouvoir quand même siéger. Je pense qu'il y a toujours pas mal de points, de choses et dehors des objets qui sont traités uniquement par le Conseil général ou des rapports qui sont donnés par l'exécutif. J'avais fait un sondage auprès de la Commission et apparemment les Verts et la gauche ont refusé de siéger ou alors du moins, ils n'ont pas souhaité que cette séance ait lieu à ce moment-là. Cela n'était pas nécessaire pour eux. Voilà ce que je peux dire.

**M. M. Zürcher (en son nom)** : Encore quelque chose qui concerne la correspondance. Je fais référence au mail qu'on a reçu en tant qu'habitant de la Baconnière qui s'inquiète par rapport au trafic. Comme il n'a pas été lu, est-ce que le Conseil communal a déjà répondu à ce courrier, si oui, est-ce qu'il est possible d'en obtenir une copie.

**M. G. de Reynier (CC)** : Merci pour la question. Je travaille sur la réponse. Sauf erreur, ce courrier m'a été envoyé au niveau de la sécurité publique avec copie au Conseil général. J'espère pouvoir répondre avant l'été et vous aurez une copie de la réponse.

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : Toujours encore au sujet de la correspondance. Mes questions n'ont pas été posées par le président, je vais donc lire mon courrier et poser les questions maintenant. Comme ce soir, nous avons un programme allégé, je me permets de poser des questions qui auraient été déposées en avril, si la séance avait eu lieu, et qui se cumulent avec celles de juin. Pourquoi le report du Conseil général du mois d'avril, heureux ceux qui n'ont pas de problèmes, à voir l'ordre du jour de ce lundi, il y avait matière à siéger, à l'inverse de Milvignes qui se pose la question de prévoir plus de Conseil général.

**Mme M. Braghini (CC)** : Je réponds déjà à votre première question. Tout d'abord, nous avons prévu en début d'année de faire trois séances du Conseil général. Une en février, la deuxième en avril, puis celle de ce soir. Trois séances, c'est la cadence normale de beaucoup de communes. Seulement, la séance du 22 février a dû être repoussée à cause de la Covid-19. Nous avons dû décider à fin janvier de la reporter en mars. De ce fait, nous avons passé tous les objets qui étaient prévus en février et en avril lors de la séance de mi-mars. Si vous vous souvenez, c'était une séance très conséquente et il n'était pas possible de faire autrement. Ce qui fait qu'au mois d'avril, il n'y avait plus aucun objet. Vous réunir pour vous dire « bonsoir, comment allez-vous ? », cela peut être sympa, mais ce n'était pas nécessaire. Certains objets qui étaient à l'ordre du jour ce soir, prenons-les : les nominations des différentes personnes qui doivent remplacer un membre d'un Conseil intercommunal, nous ne connaissions pas encore quels étaient les syndicats qui avait décidé de faire ce changement ; les motions, cela c'est au bon vouloir de tout un chacun. En plus, le Conseil communal doit valider les dossiers quatre semaines avant, c'est-à-dire à fin mars pour la séance de fin avril et le 25 ou le 26 mars, nous n'avions aucun objet à présenter. C'est la raison pour laquelle, la séance du 26 avril a été annulée.

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : À part cela, je trouve qu'il n'y pas forcément besoin de se réunir pour voter des crédits. Ma deuxième question concernant la centrale électrique sur l'Areuse. Avec la vente de BKW Energie à Eli 10 SA, on reparle de cet endroit. À chaque début de législature, la question de l'arborisation revient sur la table. À quand la plantation d'ailleurs prévue depuis la construction de cette centrale ? Quand est-ce qu'on va enfin planter quelque chose pour cacher ce bloc de béton ? Mais attention, des arbres, pas des arbustes rampants.

**M. D. Schürch (CC)** : Il y a un projet avec le service forestier et pour le choix des arbres, nous allons laisser cela aux professionnels. Une solution va être trouvée, en effet, je suis d'accord avec M. J.-D. Böhm, sur le plan esthétique, ce n'est pas le plus joli endroit à Boudry. Mais le meilleur moment pour planter, c'est plutôt à l'automne lorsqu'il commence à faire frais.

**M. K. Atchadé (en son nom)** : Vu l'annulation de la séance de la commission de gestion et des finances en avril, je me vois dans l'obligation d'adresser ma question au Conseil communal au sujet des motions qui sont dans le pipeline. Est-ce que vous avancez sur les motions ? Est-ce que vous prévoyez de répondre prochainement ou alors de nous faire un point sur l'avancée de vos réflexions ? Nous aurions aimé profiter de cette séance pour en parler.

**Mme M. Braghini (CC)** : Oui, bien sûr M. K. Atchadé, nous avançons. Ce soir, encore en séance du conseil communal, nous en avons parlé. Bien sûr, nous avons du retard pour la motion concernant l'énergie, nous en sommes conscients et nous en excusons, mais la réponse parviendra en septembre. Pour les autres, celle sur les bâtiments, les deux concernant la sécurité et celle sur l'électricité, nous avons une année pour y répondre, et nous y travaillons. Vous aurez les réponses en temps voulu.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : J'ajoute un détail concernant la motion sur les bâtiments, nous avons traité à peu près les trois-quarts des bâtiments existants et vous avez eu un exemple de fiche dans le rapport de ce soir. Ces fiches seront mises à votre disposition lorsqu'elles seront toutes prêtes. Nous sommes à la rédaction même du rapport pour répondre à votre motion. Nous espérons également finir pour le mois de septembre.

**M. K. Atchadé (en son nom)** : Merci chers conseillers communaux pour la réponse et pour votre travail. Je ne veux pas dire de bêtise, mais je crois qu'il y a une motion du PLR où vous dépassez largement le délai de réponse.

**Mme M. Braghini (CC)** : oui, c'est la motion sur l'énergie, nous nous en sommes excusés au départ. Il y a eu un problème l'année passée, lors de l'ancienne législature, il n'y a pas eu de réponse. Maintenant

c'est la nouvelle législature et la réponse est complexe. Cela nécessite le travail de plusieurs dicastères. C'est pour cela que nous nous engageons pour donner une réponse pour le mois de septembre.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président lève la séance à 21h16.

Boudry, le 19 août 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

La secrétaire-adjointe

*Pascal Pedimina*

*Pascale Preisig Ducommun*